

PROGRAMME DE FORMATION

THEMATIQUE : SPL-HELEC-NONELEC-FORMATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE
NORME NF C18-510/A2 : OPERATIONS D'ORDRE NON ELECTRIQUE

NIVEAU : Initial

Indice(s) visé(s) : H0v B0

TYPE D'ACTION : Action de formation

TARIFS : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

DELAI D'ACCEPTATION : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE : Une journée de formation, soit 7 heures.

LIEU : Sur site ou dans nos locaux

PUBLIC : Personnel non- électricien en voisinage à l'électricité.

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Immeuble accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap nous consulter.

EFFECTIF : de 3 à 12 personnes par session.

PRE-REQUIS : AEFE fournit un questionnaire à remplir pour chaque formation afin de définir le type d'habilitation à délivrer par l'employeur.

INTERVENANT : Formateur en prévention sécurité électrique.

SUPPORT DE FORMATION : Chaque stagiaire reçoit un document imprimé et broché adapté à l'habilitation visée.



OBJECTIF DE LA FORMATION : à l'issue de la formation, le stagiaire doit acquérir les connaissances de base en électricité et en sécurité électrique pour pouvoir travailler en toute sécurité et adopter le comportement adéquat en cas d'accident. L'objectif de la formation est la préparation à l'habilitation électrique en rapport avec le poste occupé par le stagiaire.

CONTENU DE LA FORMATION :

Introduction

- ❖ Grandeurs électriques rencontrées
- ❖ Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels

Sensibilisation aux risques électriques

- ❖ Statistiques sur les accidents d'origine électrique
- ❖ Cause des accidents

Les différents risques et leur prévention

- ❖ Effet du courant sur le corps humain
- ❖ Contact direct, contact indirect
- ❖ Brûlure, électrisation, choc électrique, explosion, incendie
- ❖ Protection individuelle et collective : mesures, signalisation, équipements (EPI)
- ❖ Identifier, vérifier, utiliser et maintenir les EPI

La Norme NF C18-510

- ❖ Prescriptions au personnel, obligation de formation, habilitations (principe, symboles, limites et formalisation)
- ❖ Domaine d'application de la publication
- ❖ Définitions
- ❖ Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention

Opération dans l'environnement

- ❖ Travaux dans les différentes zones d'environnement et leurs limites

Travaux hors tension

- ❖ Consignation
- ❖ Rôle des différents protagonistes
- ❖ Cas particuliers

Pour l'indice Chargé de chantier

- ❖ Documents : type et utilisation (autorisation de travail, certificat pour tiers)
- ❖ Zones de travail : mise en place et surveillance.

EVALUATION - VALIDATION – SUIVI ET SANCTION DU STAGE :

Évaluation pédagogique : au cours de la formation, des évaluations formatives au travers de questionnaires et de mises en pratique sont réalisées.

Évaluation pédagogique finale : à l'issue de la formation, chaque stagiaire est soumis à un test final permettant de vérifier les compétences, connaissances et savoir-faire acquis durant le stage. L'évaluation porte notamment sur les dangers de l'électricité, les distances et zones d'environnement, les limites des opérations associées à l'indice d'habilitation visé et les mesures de protection.

L'évaluation distingue les questions fondamentales, dont l'importance ne supporte aucune mauvaise réponse, des autres questions pour lesquelles un taux de bonnes réponses d'au moins 70% est requis.

Le formateur émet alors un avis validant ces acquisitions qui permet à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation électrique visé.

Évaluation de satisfaction « à chaud » : elle permet à chaque stagiaire d'exprimer son opinion sur le déroulement du stage au travers de divers indicateurs de qualité.

Évaluation de satisfaction « à froid » : un mois après la formation, le stagiaire a la possibilité de formuler son ressenti sur la formation, son efficacité, son bien-fondé avec un regard plus objectif, riche d'un mois d'expérience nouvelle. C'est le but de cette évaluation dite « à froid ». L'analyse de ces retours nous permet d'améliorer sans cesse nos formations et de les adapter au plus proche du besoin de nos clients.



Sanction du stage :

- Délivrance d'un certificat de réalisation et d'une attestation de fin de stage.
- Fiche d'évaluation des connaissances acquises au cours de ce dernier.
- Attestation avec avis du formateur sur l'habilitation à délivrer.
- Titre d'habilitation à remplir par l'employeur.

LES MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :

Sur site :

- ✓ Une salle de réunion adaptée à la réalisation d'études de cas.
- ✓ Un écran (pour visionner un diaporama)
- ✓ Un paper-board

Dans nos locaux :

- ✓ Nos locaux sont équipés de manière à assurer le bon déroulement de toute formation.
- ✓ Une machine à café ainsi que du thé sont gracieusement mis à la disposition de nos stagiaires.

